Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Révision du plan directeur cantonal Bilan intermédiaire de la démarche de concertation

Après six mois de travaux et d'études conduits en partenariat avec tous les milieux concernés par l'aménagement du territoire, le Département des infrastructures publie le bilan intermédiaire de la concertation sur le plan directeur cantonal. Ce bilan présente une évaluation du plan de 1987, décrit les grandes tendances d'évolution du canton et identifie les principaux enjeux pour le territoire. Prochaine étape : la mise en consultation à la mi-avril de l'avant-projet de lignes directrices.

Entre juin et novembre 2000, le conseiller d'Etat Philippe Biéler et le Service de l'aménagement du territoire (SAT) ont rencontré les partenaires du terrain intéressés par l'aménagement du territoire afin de recueillir leurs avis sur les effets du plan directeur cantonal de 1987, leurs attentes à l'égard du nouveau plan et leurs opinions sur les enjeux prioritaires du territoire. Ainsi, élus locaux, députés, préfets, représentants d'associations et du secteur économique ont pu apporter leur " coup de pinceau " et participer à la peinture collective du tableau de notre futur territoire.

Constatant que le plan de 1987 était peu opérationnel à l'échelle locale et régionale et qu'il a vite été dépassé par les changements économiques des années 90, les partenaires ont exprimé le v?u que le futur plan soit stratégique et souple, de manière à ce qu'il puisse s'adapter aux inévitables changements de conjoncture et de structures.

La réflexion sur les nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire a fait ressortir les constats suivants : l'évolution vers une globalisation touche particulièrement l'économie et l'agriculture ; la concentration de la population et des emplois sur l'arc lémanique a pour effet un développement inégal du canton ; la faible croissance des centres-villes et l'étalement des périphéries a des conséquences négatives sur la qualité de la vie en milieu urbain ; les villes, les villages et les paysages sont ressentis comme lieux d'appartenance et de cohésion sociale ; la mobilité est un thème très sensible, porteur de libertés pour l'individu et de dégradation pour l'environnement.

Les propositions qui sont ressorties de ces rencontres sont riches et variées. Les principales divergences ont porté sur la manière d'envisager l'avenir de l'agriculture, sur la densification et la mixité des zones à bâtir, sur les mesures à prendre pour faire face à la croissance de la mobilité ou sur la hiérarchie et le rôle des centres.

En se basant sur les avisrecueillis, le SAT élabore un avant-projet de lignes directrices de la politique cantonale d'aménagement du territoire qui sera mis en consultation publique dès la mi-avril et discuté lors de " forums stratégiques " en mai 2001. Le Conseil d'Etat entend soumettre son projet au Grand Conseil en novembre 2001.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 février 2001

Philippe Biéler, chef du DINF, (021/316 70 01 et Nicole Surchat Vial, cheffe du SAT (021/316 74 44. Des documents plus complets sont disponibles sur le site Internet qui vient de s'ouvrir à l'adresse " www.plandirecteur.vd.ch ".